

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

CC,RM/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du dossier CARGOLUX (demande des groupes politiques "DP" et "déi gréng")

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Développement durable

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, membre de la Commission des Finances et du Budget

M. François Bausch, M. Fernand Boden, Mme Josée Lorsché, Mme Lydia Mutsch, M. Ben Scheuer, M. Serge Urbany, membres de la Commission du Développement durable

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du dossier CARGOLUX (demande des groupes politiques "DP" et "déli gréng")

Cette réunion a été organisée à la demande des groupes politiques DP et déli gréng, l'objectif étant d'obtenir de la part du Gouvernement des explications sur la politique gouvernementale dans le dossier Cargolux et des précisions sur le rôle et la responsabilité du Ministre des Finances (cf. Annexe).

Le représentant du groupe parlementaire DP explique que les événements récents, à savoir la décision de Qatar Airways (« QA ») de quitter le capital de Cargolux et l'annonce de la démission du président du conseil d'administration appellent un certain nombre d'interrogations et de clarifications, notamment sur :

- L'accord de 2011 : sur quelles bases cet accord a-t-il été conclu ? Pour quelle raison les négociations de 2010 menées par Cargolux avaient été interrompues ?
- Les garanties et le portage : Est-il exact qu'il n'y avait pas d'investisseur privé pour reprendre les parts de Swissair ? Or selon les médias, il y avait deux investisseurs privés qui étaient intéressés. Quel est le contenu des discussions orales avec la Commission européenne concernant le portage des actions Swissair par l'Etat luxembourgeois ? Quelles étaient les conditions posées par la Commission ?
- Est-il exact qu'une des conditions était le non versement de dividendes ? Dès lors, pour quelle raison ont été émises des actions B qui donnaient droit au paiement d'un dividende ? Quel risque encourt l'Etat luxembourgeois du fait du non-respect de cette condition ?
- Les études sur les synergies : Si ces études avaient été menées préalablement à l'accord, pourquoi, suite à l'accord, un nouveau processus a été engagé afin d'identifier des synergies ? A quel moment les conditions posées par QA ont-elles été connues ?
- Le mandat du Ministre des Finances à l'occasion du déplacement à Doha : dans quelle mesure les ministres concernés par la transaction et le Conseil de Gouvernement ont été informés des démarches entreprises ?
- Les actionnaires de Cargolux ont-ils été informés que leurs parts étaient engagées par la transaction avec QA ? Comment se fait-il que le Conseil d'administration de Cargolux faisait ses propres démarches pour trouver un nouveau partenaire et n'était pas au courant de la démarche du Ministre des Finances ?
- Comment s'explique la sortie de QA de l'actionnariat de Cargolux ? La sortie est-elle liée à la mauvaise atmosphère, au mandat de M. Forson ou aux divergences concernant la stratégie ?

- Existe-t-il un plan B avec d'autres investisseurs, russes en l'occurrence, parmi lesquels figurerait Air Bridge Cargo (« ABC ») ?
- Existe-t-il un lien entre la thématisation de l'interdiction des vols de nuits et les pourparlers avec ABC) ?

En réponse aux questions soulevées, Monsieur le Ministre des Finances fournit les éléments suivants :

- Les discussions avec le Qatar ont été initiées par Cargolux. Il existait déjà des pourparlers entre Cargolux et le Qatar et entre le Ministre de l'Economie de l'époque, M. Jeannot Krecké et le Qatar avant même la première visite de M. Luc Frieden.
- Les négociations qui avaient été menées alors n'avaient pas abouti, sans pour autant qu'on puisse parler d'un échec.
- Préalablement à sa visite, le Ministre des Finances a eu dès lors des discussions avec le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et le Ministre du Développement durable pour voir s'il existait un intérêt de poursuivre les négociations. Ces derniers ont été tenus informés de l'avancement des négociations durant le déplacement à Doha.
- Le Conseil d'administration de Cargolux n'est pas compétent pour céder les actions de sa société, ce qui explique que le Gouvernement n'a pas fait de demande dans ce sens au Conseil d'administration de Cargolux.
- Concernant les possibles synergies entre Cargolux et QA, des études préalables avaient conclu à l'existence d'un potentiel.
- Les négociations avec le Qatar n'avaient pas abouti essentiellement en raison d'une divergence sur le prix de cession et sur le mode de reprise. Le Qatar souhaitait entrer au capital de Cargolux via un holding financier alors que le Luxembourg recherchait un partenaire stratégique industriel.
- L'atmosphère dégradée peut s'expliquer par le fait qu'il n'a pas été suffisamment essayé de créer un esprit de partenariat. Les deux partenaires se partagent la responsabilité de l'échec relatif à la transposition de l'accord.
- Il n'y a pas eu de réponses écrites aux revendications de QA, notamment celles communiquées par QA par écrit au mois de juillet 2012. Ces revendications ont évolué depuis la conclusion de l'accord en 2011.
- Enfin, M. le Ministre précise qu'au moment du Débat d'orientation sur la stratégie concernant l'aviation au Luxembourg qui a eu lieu le jeudi 15 novembre, il n'était pas informé (ni invité ni impliqué) sur les réunions qui allaient avoir lieu le lendemain. Si la mauvaise atmosphère était connue, l'éclat qui a eu lieu vendredi n'était pas prévisible.
- La stratégie globale de l'aviation et des différents opérateurs a fait l'objet de discussions lors de différents Conseils de Gouvernement. La pratique veut que les questions générales soient discutées en Conseil de Gouvernement, alors que les détails relatifs à une mission économique sont réglés entre les différents Ministres

concernés par les sujets au programme. Ainsi le programme détaillé de la mission économique effectuée à Doha n'a pas été examiné en Conseil de Gouvernement.

- Il n'y a pas eu de « package » globale incluant Cargolux, BIL et KBC. Le Gouvernement luxembourgeois n'a jamais été impliqué dans le deal KBC. Quant au dossier BIL, il est né après le dossier Cargolux. De plus les négociations ont été menées entre DEXIA et des investisseurs qataris.
- Le dossier Cargolux peut être l'occasion de mener une réflexion générale sur la manière d'organiser à l'avenir les missions économiques.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures donne les précisions suivantes :

- Comme il l'a indiqué lors du débat d'orientation sur la stratégie concernant l'aviation au Luxembourg, la collaboration entre les deux partenaires était difficile et une stratégie commune était en train d'être mise en place.
- Un « board meeting » de Cargolux était prévu le 30 novembre 2012. Or, d'après la procédure prévue par le « shareholders agreement », avant tout « board meeting », il devrait y avoir un « strategic committee meeting » afin de permettre aux actionnaires de préparer l'ordre du jour du « board meeting ». Le CEO de QA avait demandé une entrevue préalable avec M. Claude Wiseler, programmée le vendredi matin.
- L'ordre du jour du « strategic committee meeting » prévoyait la nomination d'un CEO de Cargolux. Selon les actionnaires luxembourgeois les recherches pour trouver le CEO « définitif » de Cargolux devaient être continuées, M. Forson pouvant assurer l'intérim. Quand le Ministre a communiqué au CEO de QA la position des actionnaires luxembourgeois, celui-ci a posé une série de conditions qui n'étaient pas en phase avec la stratégie qui est en cours d'être élaborée.
- Lors du « strategic committee meeting », à l'annonce de la position des actionnaires luxembourgeois, les représentants de QA ont déclaré leur volonté de céder leur participation et le Président a démissionné. Ensemble ils ont ensuite quitté la salle.
- La prochaine étape prévoit la déclaration officielle de QA qui fait courir un certain nombre de délais déterminant notamment les droits de préemption. En attendant, les représentants de QA sont toujours membres du board, même s'ils ont déclaré ne plus vouloir y assister.
- La mission de conseil menée par le consultant Oliver Wyman aurait dû permettre de mettre au point une stratégie commune et de trouver un consensus. Le « strategic committee » devra analyser l'étude et faire des propositions au « board » qui devra prendre les décisions sur la stratégie à adopter.
- Le choix a été porté sur Oliver Wyman, suite à un appel d'offres. Le cabinet de conseil Oliver Wyman était certes connu de QA, toutefois les revendications de QA sont contraires aux conclusions d'Oliver Wyman.
- La décision de faire appel à un cabinet de conseil a été prise suite à la demande de QA d'assister Cargolux dans la « strategic review ». Il a alors été estimé préférable de confier cette mission à un tiers externe.

- Les perspectives concernant l'avenir de Cargolux ont été inversées depuis l'accord. Si Cargolux était encore bénéficiaire en 2010, la situation s'est dégradée en 2011 et les perspectives d'avenir semblent difficiles.
- A l'époque du départ de Swissair, le Gouvernement luxembourgeois a entrepris des démarches auprès de la Commission européenne pour expliquer le dossier d'une manière informelle afin de s'assurer que le portage temporaire envisagée par l'Etat luxembourgeois ne pouvait pas être considéré comme une aide étatique. La Commission n'a pas eu d'objections. L'alternative aurait été de faire une demande officielle. Toutefois cette procédure aurait bloqué toute l'opération jusqu'à l'obtention du feu vert de la Commission.
- M. Richard Forson assurera l'intérim de la fonction de CEO jusqu'à ce qu'un nouveau CEO soit trouvé, et reprendra ensuite la fonction de CFO.
- Lors du voyage effectué en Russie, M. Claude Wiseler a des discussions avec plusieurs interlocuteurs, dont ABC. Il est précisé que la finalité de ces discussions n'était pas de trouver un remplaçant pour QA mais d'attirer du business au Luxembourg. Par ailleurs il n'existe pas de lien direct entre la thématisation de l'interdiction des vols de nuits et les pourparlers avec ABC.

Selon le Président de la Commission des Finances, les discussions actuelles risquent de remettre en cause l'avenir de Cargolux, fragilisé depuis le départ en 2002 de Swissair. Ni le « stand alone », ni la nationalisation ne peuvent constituer des solutions valables. Seule l'entrée au capital d'un partenaire stratégique peut fiabiliser l'avenir de la compagnie aérienne.

Luxembourg, le 22 novembre 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

Le Vice-Président de la Commission du
Développement durable,
Camille Gira

Annexe :

Demande de mise à l'ordre du jour du dossier Cargolux

Demande de mise à l'ordre du jour : Dossier Cargolux

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission des Finances et du Budget
- aux Membres de la Commission du Développement durable
- aux Membres de la Conférence des Présidents
- à M. le Ministre des Finances
- à M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures
- à Mme la Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Minier', is written over a horizontal line.

Luxembourg, le 17 novembre 2012



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Concerne: Dossier Cargolux
Demande de mise à l'ordre du jour

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément aux dispositions du règlement interne de la Chambre des Députés, nous vous prions au nom de nos groupes parlementaires, de bien vouloir convoquer d'urgence une réunion jointe de la **Commission des Finances** et de la **Commission du Développement durable** et de mettre à l'ordre du jour de cette réunion le point suivant :

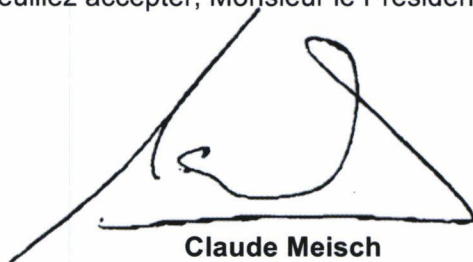
- **Dossier CARGOLUX**

Suite à la décision de Qatar Airways de quitter le capital de Cargolux et l'annonce de la démission, pour fin du mois, du président du Conseil d'administration, nous aimerions avoir de la part du Gouvernement et plus spécifiquement de la part de Monsieur le Ministre des Finances et de Monsieur le Ministre du Développement Durable, des explications sur la politique gouvernementale dans le dossier Cargolux.

Nous constatons que l'évolution dramatique dans ce dossier est en flagrante opposition avec les déclarations ministérielles lors du débat du jeudi 15 novembre à la Chambre des Députés.

Nous exigeons de la part du Gouvernement des explications et nous demandons que soit clairement discuté la question de la responsabilité du Ministre des Finances dans ce dossier.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Claude Meisch

Président du groupe parlementaire DP



François Bausch

Président du groupe parlementaire
déi gréng